

## La mobilité des personnels d'inspection (IA-IPR et IEN) pour la rentrée scolaire 2024

**Le corps des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) compte 2 415 agents** dont 56% de femmes.

1 377 inspecteurs sont de la spécialité premier degré, 163 de la spécialité enseignement général (EG), 392 de la spécialité enseignement technique (ET) et 120 de la spécialité information et orientation (IO). 363 IEN relèvent par ailleurs d'emplois fonctionnels, d'autres fonctions ou encore d'affectations hors académie.

**Le corps des inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) compte quant à lui 1 542 agents** dont 49% de femmes.

1 287 IA-IPR sont affectés en académie et 255 sont concernés par un emploi fonctionnel, une autre mission ou une affectation hors académie.

La mobilité 2024 des personnels d'inspection a été réalisée lors d'une **phase unique** à laquelle ont pu participer les titulaires et les stagiaires, en particulier si ces derniers bénéficiaient d'une priorité légale de mutation.

En 2024, **530 inspecteurs ont participé à la mobilité** (dont 58% de femmes), soit davantage que les années passées (464 en 2023, 498 en 2022).

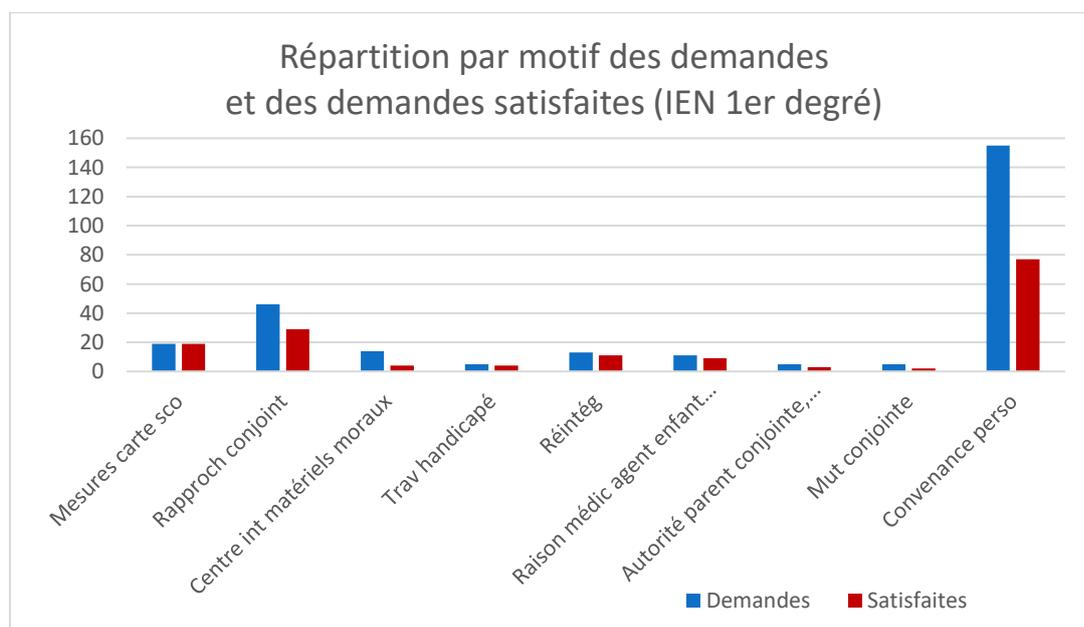
Pour mémoire, ces opérations de mobilité annuelle s'inscrivent dans le cadre défini par les **lignes directrices de gestion ministérielles** publiées au BOENJS n° 6 du 28 octobre 2021. Des **principes communs aux personnels d'encadrement** ont ainsi été rappelés : transparence des procédures, traitement équitable des candidatures, prise en considération des priorités légales de mutation, attention portée à des critères supplémentaires, recherche de l'adéquation entre les exigences des postes et les profils et compétences des candidats.

### 1. Les IEN du 1<sup>er</sup> degré

**268 IEN du 1<sup>er</sup> degré ont participé à la mobilité** en 2024 dont 63% de femmes (235 participants en 2023, 261 en 2022).

**158 IEN ont obtenu satisfaction** sur l'un de leurs vœux soit un taux de **59%** (48% en 2023, 51% en 2022).

Parmi les participants satisfaits, 65% sont des femmes.



**32% des demandes sont formulées au titre d'une priorité légale de mutation** (mesure de carte scolaire, centre des intérêts matériels et moraux (CIMM), reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), rapprochement de conjoints).

57 demandes au titre d'une priorité légale (sur 85) ont pu être satisfaites, soit **67%**.

Cette moyenne recouvre les taux de satisfaction suivants :

- 29% pour les CIMM
- 63% pour les rapprochements de conjoints
- 80% pour les RQTH
- 100% pour les mesures de carte scolaire

Les demandes formulées au titre de la **convenance personnelle** représentent **57%**.

Ces dernières situations connaissent un taux de satisfaction de 50%.

**Parmi les IEN du 1<sup>er</sup> degré qui obtiennent une mobilité, 73% sont satisfaits sur leur vœu de rang 1** (65% en 2023, 59% en 2022).

84% des participants satisfaits ont obtenu un vœu de rang 1 ou 2 (80% en 2023, 79% en 2022).

## 2. Les IEN du 2<sup>nd</sup> degré (spécialités enseignement général-enseignement technique et information-orientation)

**81 IEN du 2<sup>nd</sup> degré ont participé aux opérations de mobilité en 2024** dont 59% de femmes (78 agents avaient participé en 2023 et 99 agents en 2022).

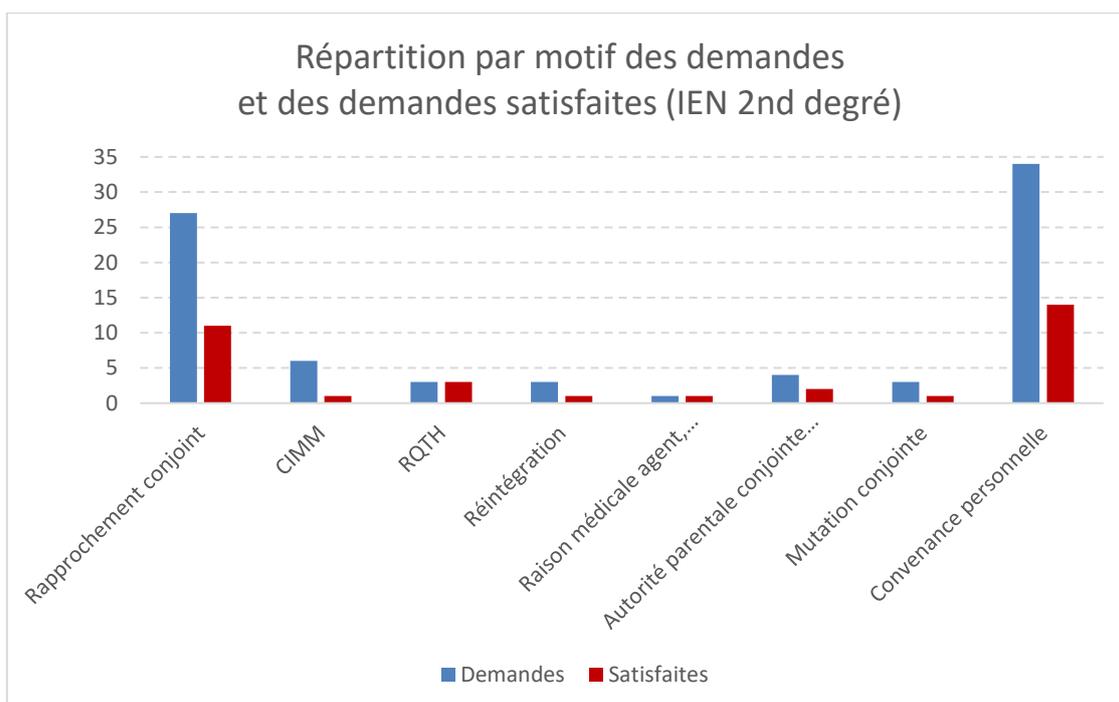
Parmi les 81 participants, 29 sont des IEN-IO et 52 sont des IEN-ET-EG.

Pour les spécialités **ET-EG, 20 agents sont mutés** sur l'un de leurs vœux soit un **taux de satisfaction de 39%** (50% en 2023, 42% en 2022).

Pour les IEN relevant de la spécialité **IO, 14 obtiennent satisfaction** soit un **taux de 48%** (27% en 2023, 37% en 2022).

**34 IEN du 2<sup>nd</sup> degré** sont donc mutés sur l'un de leurs vœux, **soit un taux de satisfaction de 42%** (44% en 2023, 40% en 2022).

Parmi les participants satisfaits, 56% sont des femmes.



**44% des demandes sont formulées au titre d'une priorité légale** (centre des intérêts matériels et moraux, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, rapprochement de conjoints).  
15 demandes sur 36, formulées dans ce cadre, sont satisfaites soit **42%**.

Le motif **convenance personnelle représente 42%** des demandes.  
41% des demandes formulées avec ce motif sont satisfaites.

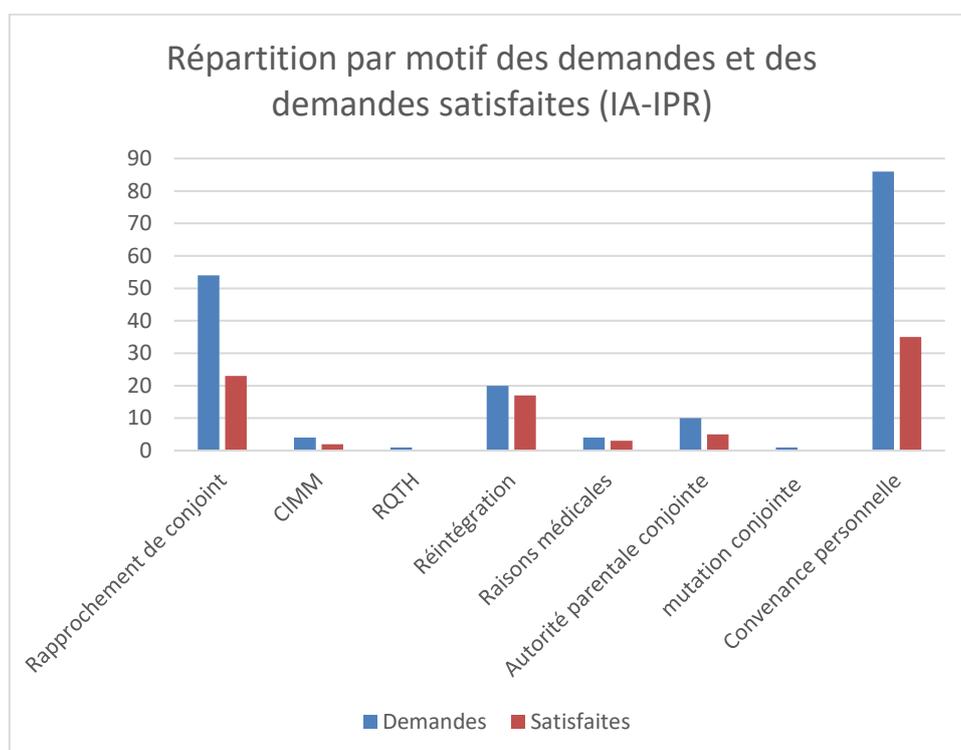
Il est à noter que parmi les participants satisfaits sur l'un de leurs vœux, **88% le sont sur le vœu 1** (79% en 2023, 73% en 2022).

### **3. Les IA-IPR**

**181 IA-IPR ont participé à la mobilité en 2024** dont 49% de femmes (151 participants en 2023, 138 en 2022).

**85 inspecteurs sont mutés** sur l'un de leurs vœux soit un **taux de satisfaction de 47%** (51% en 2023, 49% en 2022). Parmi les participants satisfaits, 49% sont des femmes.

Le nombre de postes offerts à la mobilité 2024 (122) est sensiblement inférieur au nombre de postes offerts l'année précédente (166) en raison de la création en 2023 de 50 postes destinés au contrôle de l'enseignement privé.



**33% des demandes sont formulées au titre d'une priorité légale** (centre des intérêts matériels et moraux outre-mer, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, rapprochement de conjoints).  
Parmi ces demandes, **42% sont satisfaites**.

**49% des demandes ont pour motif la convenance personnelle.**  
Les demandeurs dans cette situation obtiennent satisfaction à 40%.

**79%** des demandeurs qui ont satisfaction, **obtiennent leur vœu 1** (79% en 2023, 81% en 2022).